

Le JUGENDAMT une institution nationale-socialiste * opérant dans l'ensemble des juridictions européennes note explicative aux institutions internationales et juristes européens



ORGANE POLITIQUE

Freie Träger der Jugendhilfe
Des associations reconnues d'utilité publique dites 'libres' mais financées par l'Etat, dont les comptes échappent au contrôle démocratique

Six associations majeures (e.V.) au statut spécial (non-démocratique) pour décider de la politique fédérale :
Spitzenverbände der Jugendhilfe
Diakonie e.V. / Caritas e.V. / Rotes Kreuz e.V. / Arbeiter Wohlfahrt e.V. / Wohlfahrtsstelle der Juden in Deutschland e.V. - Paritätischer Wohlfahrtsverband e.V.

Une nébuleuse infinie d'associations sans but lucratif (Verein e.V. = hors contrôle démocratique), financées sur fonds publics
Anerkannte Träger der Jugendhilfe

Une nébuleuse d'experts socialisateurs (dipl.-soz.) organisés en e.V. (ex. GWG Munich)

Une nébuleuse de familles d'accueil organisées en e.V., aussi recrutées par petites annonces

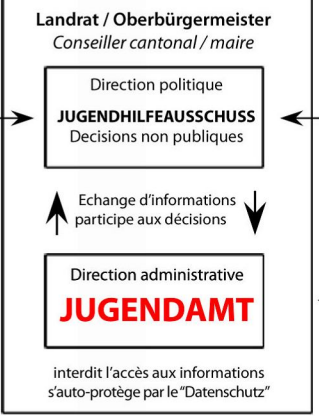
En concurrence sur la ressource "enfant" (financement au prorata des enfants)
Budget national entre 20 et 30 milliards €

Les fédérations nationales de ces deux entités sont organisées en une association AGJ de type e.V. et décident, hors parlement, avec le Gouvernement Dissimulée sous la forme d'une ONG allemande, la 'National Coalition e.V.', elle était en charge du rapport Angelilli au Parlement européen

Öffentlicher Träger der Jugendhilfe
(littéralement organisme public de l'aide à la jeunesse)
Nom générique : **JUGENDAMT**
Entité communale autonome, hors contrôle parlementaire (Art. 28.2 GG)
Auto-contrôlée par un conseil de surveillance, die 'Kommunalaufsicht'
Dernier Ministère de tutelle connu : Ministère de l'intérieur (Police)

Appartient souvent aux conseils d'administration des "Freie Träger" ou sont leurs employés et consultants ou sont leurs membres (échange d'infos)

Personnes nommées pour leur fidélité
2/5 des voix



Personnes nommées pour leur proximité politique
3/5 des voix

- Elus locaux
- Juge (des mineurs)
- Police
- Corps enseignant
- Pédiatres / médecine scolaire
- Avocats (Verfahrenspfleger)
- Psychologues, Pseudo-Experts
- Sages-femmes, puéricultrice

Caisse d'assurances maladie, de chômage, Etat Civil, etc...

Finance, coordonne et planifie l'utilisation de la RESSOURCE 'enfant'

Les "freie Träger" sont les **organes exécutants**
Ils organisent les visites que les parents doivent payer : Ils retiennent aussi 180.000 enfants comme de vrais "prisonniers", parfois à l'étranger pour maximiser les profits (France, Espagne, Italie, Pologne, Sibérie, ...) et perçoivent à ce titre 4000 - 7000 € / mois / enfant. Véritables instituts de négoce et de germanisation d'enfants, certaines de ces "associations" ont été financées par des fonds européens (Daphnée)

collecte les informations, les consigne secrètement, en interdit l'accès aux parents
Le JUGENDAMT est l'organe coordinateur
Il applique les décisions politiques en collaboration avec les juristes, les pseudo-experts, les 'freie Träger' locaux

INSTITUTION MULTIFONCTIONNELLE

Organe "Etat-Civil"
Reconnaissance de paternité (sous réserve de l'accord de la mère allemande)
Déclaration de garde conjointe des couples non-mariés

Organe "Avocat Général"
Il peut interjeter appel de la décision d'un juge, qui ne lui convient pas

Organe "conseil"
Il conseille les mères en difficultés pour s'attribuer leurs enfants
Il monte les adolescents contre leurs parents pour se les accaparer

Organe de JUSTICE POLITIQUE
Il intervient **de lege** dans la procédure en qualité de 3ème parent (Verfahrensbeteiligter)
Il est présent physiquement en audience entre les parents, Il "suggère" au juge la décision qui préserve l'intérêt local, Le juge n'est pas autorisé à statuer sans sa "recommandation"
Il s'attribue la tutelle **ad litem** des enfants lors de la procédure pour réduire les parents au rôle de simples figurants
Il se substitue au parent allemand pour faire valoir les pensions alimentaires contre le parent étranger
Il est toujours l'avocat de l'INTERET ALLEMAND, désigné par le terme de "Kindeswohl"

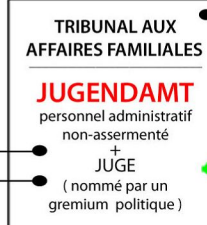
Organe "collecteur/payeur"
Il fixe la pension alimentaire
Il paye les allocations familiales
Il est **agent de recouvrement ad litem** contre le parent étranger
Le parent étranger n'est pas opposé au parent allemand mais à l'institution (**Beistandschaft**)

Organe "Tutelle"
Il s'auto-attribue la tutelle **ad litem** sur les enfants, les parents (même mariés) ne représentent plus leurs enfants devant le juge (**Verfahrenspflegschaft**)

ORGANE JUDICIAIRE

Organe "Police"
Il ordonne et prend les enfants à l'école ou dans leurs familles sans procédure préalable, les enfants disparaissent pendant des années dans des centres et même à l'étranger quand les parents ne veulent pas céder (méthode Gestapo)

Le JUGENDAMT influence la décision
Avocats allemands des parents prêtent serment sur l'intérêt de la Nation et non sur les principes du Droit universel. Organes de justice, ils se doivent coopérer avec le JUGENDAMT et ne s'opposent jamais à lui



Le JUGENDAMT manipule la décision
Avocats dissimulés en **'Verfahrenspfleger'** pour placer les parents sous tutelle **ad litem**
Pseudo-experts 'médicalisent' la décision pour la rendre impossible par l'argument moral ou légal

Le JUGENDAMT humilie délibérément, afin que le parent non désiré renonce de lui-même à son enfant, mais contribue à son entretien

Visites de 2/3 heures une fois par mois dans un local clos sous surveillance étroite de deux gardiennes même pour les parents venant de très loin
Interdiction de parler une autre langue que l'allemand

DECISION JUDICIAIRE
Le JUGENDAMT contrôle l'application de la décision selon les modalités qu'il définit et contrôle seul.

Le JUGENDAMT menace et retire les enfants des parents qui s'adressent à la presse

Avocats dissimulés en **'Umgangspfleger'** pour placer les visites sous tutelle **ad litem**

Exécution directe dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne (règlements 2201/2002 - 4/2009)
Les magistratures européennes appliquent les **décisions politiques** illégales du JUGENDAMT dans leur propre juridiction

** Note Armellin du nom d'une ancienne fonctionnaire de la task force italienne mal conseillée
* L'institution politique JUGENDAMT organisée sous le IIIème Reich agit dans les structures et selon les principes de ses pères fondateurs, les nationaux-socialistes.